

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 janvier 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-huitième session
Points 35 et 72 b) de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

Question de Palestine

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale : assistance au peuple palestinien**

**Lettre datée du 10 janvier 2024, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que le Ministre iranien des affaires étrangères, Hossein Amir-Abdollahian, vous adresse au sujet de la Conférence internationale de Téhéran sur la Palestine tenue le 23 décembre 2023, dont il présente un résumé établi par la présidence (voir annexe). À cette conférence, les participants, parmi lesquels figuraient de hauts fonctionnaires, des ministres et des intellectuels du monde entier, ont exprimé leur soutien résolu au peuple palestinien et demandé la fin immédiate de la guerre dans la bande de Gaza.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 72 b), et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Amir Saeid **Iravani**



Annexe à la lettre datée du 10 janvier 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à mes précédentes lettres sur la guerre dans la bande de Gaza, y compris la lettre datée du 7 novembre 2023 (S/2023/847), je tiens à vous informer que le Ministère iranien des affaires étrangères, dans le cadre des efforts diplomatiques qu'il déploie pour appeler l'attention sur les crimes commis par le régime israélien à Gaza, a organisé le 23 décembre 2023 la Conférence internationale de Téhéran sur la Palestine. Celle-ci visait à braquer les projecteurs sur les atrocités quotidiennes que le régime israélien continue de commettre dans la bande de Gaza ainsi que sur l'engagement inébranlable à améliorer le sort du peuple palestinien.

Lors de la Conférence, de hauts fonctionnaires, des ministres, des parlementaires et des représentants de partis politiques, des intellectuels, des religieux, des penseurs et des journalistes des cinq continents ont exprimé leurs vues sur la guerre actuellement menée contre le peuple palestinien. Les participants ont pris part à deux tables rondes, l'une sur les effets politiques et juridiques de la guerre menée contre Gaza, et l'autre sur le rôle des médias, des penseurs et des responsables religieux dans cette guerre, et eu un échange de vues sur les différents aspects de la guerre, en présence du Président de la République islamique d'Iran. Dans leurs déclarations, ils ont exprimé leur soutien résolu au peuple palestinien et condamné sans équivoque le régime israélien pour les crimes et les atrocités qu'il commet contre lui.

On trouvera ci-après le résumé établi par la présidence que j'ai présenté :

- Ces dernières semaines, la bande de Gaza a été la cible d'attaques incessantes de la part du régime d'occupation. Le bilan est accablant : plus de 20 000 morts et pas moins de 58 000 blessés palestiniens. Fait inquiétant, près de 70 % des victimes sont des femmes et des enfants. Ces attaques laissent derrière elles une situation sinistre, marquée par des destructions massives, notamment d'infrastructures vitales, d'hôpitaux, d'immeubles résidentiels, de mosquées, d'églises, de réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité, d'écoles et d'autres structures bénéficiant d'un soutien international. À l'image des préoccupations formulées de toutes parts et des sentiments exprimés par bon nombre de défenseurs des droits humains, je tiens à faire part de ma profonde consternation face à ces agressions incessantes. L'ampleur de ces attaques n'est pas seulement tragique, elle est aussi répréhensible et laisse une trace indélébile dans la conscience publique mondiale. Il est impératif de condamner sans équivoque ces crimes odieux. Ces agressions incessantes constituent des violations manifestes du droit international et du droit international humanitaire.
- Si la communauté internationale est si outrée face aux crimes commis par le régime d'occupation dans la bande de Gaza, c'est principalement parce que celui-ci a recours à des armes interdites, notamment à des bombes au phosphore et des armes à sous-munitions, causant la mort de civils dans la bande de Gaza, dont des femmes, des enfants, des membres d'équipes de secours, du personnel médical et du personnel international des organismes de secours, et des journalistes ; parallèlement, le régime menace de façon alarmante de recourir aux armes nucléaires. Il est essentiel de souligner que ces actes répréhensibles ne sauraient être justifiés par la légitime défense. Par conséquent, il est attendu que les organes juridiques et judiciaires internationaux, notamment la Cour pénale internationale, prennent des mesures décisives pour poursuivre les crimes commis par le régime d'occupation, y compris les crimes de guerre, les

crimes contre l'humanité et les crimes de nettoyage ethnique et de génocide, prenant ainsi acte de la gravité de la situation.

- Conformément au droit international, tous les États, ainsi que les organisations internationales et régionales, ont l'obligation de tenter de remédier aux souffrances prolongées qu'endure le peuple palestinien. Nous considérons que pour régler définitivement le conflit palestinien, il faut comprendre objectivement ses causes profondes et y remédier. La crise actuelle trouve son origine dans l'occupation des territoires palestiniens, le déplacement des habitants d'origine, les mises à mort et le terrorisme organisés et systématiques, le pillage des ressources naturelles, l'apartheid, la discrimination systématique et les assauts permanents sur Al-Qods qui ont lieu depuis 75 ans.
- Un règlement durable de la question de Palestine passe par la fin de l'occupation, la reconnaissance du droit de résister et de s'opposer à l'occupation et à l'agression, le respect du droit inaliénable à l'autodétermination et la garantie de l'ensemble des droits du peuple palestinien, y compris la création d'un État indépendant.
- En plus d'œuvrer en faveur d'un règlement global de la question palestinienne, il est impératif de s'attaquer aux problèmes urgents auxquels le peuple palestinien fait face, en particulier dans la bande de Gaza. À l'instar des défenseurs de la paix et de l'humanité, j'appelle instamment à une cessation immédiate des hostilités contre la bande de Gaza. Il est évident que la création de conditions propices à une vie normale à Gaza nécessite le retrait des forces militaires d'occupation, la levée complète du siège et la réouverture sans entrave des points de passage frontaliers de manière à faciliter l'acheminement immédiat, continu et sans entrave de l'aide essentielle, en quantités suffisantes. Cette aide comprend l'eau, la nourriture, les médicaments, le carburant et d'autres produits de première nécessité, ce à quoi tous les habitants de la bande de Gaza doivent avoir accès équitablement. En outre, j'insiste sur le fait qu'il importe de libérer tous les détenus et prisonniers palestiniens.
- La Conférence s'est également intéressée à la question angoissante de l'évacuation des habitants de la bande de Gaza du fait de pressions militaires. Soumise à un siège prolongé, la bande de Gaza est considérée comme la plus grande prison à ciel ouvert du monde. Ces dernières semaines ont été marquées par une exacerbation des souffrances du peuple palestinien en raison d'ordres d'évacuation ouvertement déclarés, de la destruction d'infrastructures vitales, d'assauts militaires contre des hôpitaux et des établissements médicaux, de refus répétés d'accès à des services essentiels tels que l'eau, l'électricité, le carburant et les communications, ainsi que d'entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire.
- Selon les chiffres publiés par les organes chargés des droits humains, environ 1,9 million de personnes, soit 85 % de la population de la bande de Gaza, sont déplacées. Cette situation accroît non seulement le risque de maladies, mais aussi la probabilité de nouvelles victimes parmi les habitants de la bande de Gaza.
- Des méthodes violentes contrevenant au droit international ont entraîné le déplacement de millions de Palestiniens au cours des dernières décennies. Rien qu'en Jordanie, plus de 2 millions de réfugiés palestiniens sont enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les politiques du régime israélien, axées sur l'usurpation de terres et la construction illégale de colonies sionistes en Cisjordanie, associées à des pratiques discriminatoires et racistes vis-à-vis des

Palestiniens, les privant de leurs droits fondamentaux, persistent depuis des décennies. Le système militaire imposé par ce régime, caractérisé par des méthodes terrifiantes, humiliantes et répressives, perturbe tous les aspects de la vie normale dans les territoires occupés de Palestine depuis de nombreuses années. Par conséquent, toute forme de déplacement et de migration forcée des résidents de la bande de Gaza ainsi que toute modification de la composition démographique de l'ensemble des terres palestiniennes sont rejetées avec véhémence. Parallèlement, il faut immédiatement mettre un terme à la politique illégale de construction de colonies, car elle viole de manière flagrante le droit international et alimente la violence extrême des colons à l'égard des Palestiniens, en particulier en Cisjordanie, faisant d'innombrables morts et blessés palestiniens.

- Les personnes éprises de liberté et de justice comptent sur les organismes internationaux et la diplomatie pour mettre fin à la guerre et à l'effusion de sang. Si nombreux sont ceux qui se sont félicités à l'annonce de l'invocation de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies par le Secrétaire général des Nations Unies, il est décevant que le Conseil de sécurité peine à assumer ses responsabilités face à une menace pour la paix et la sécurité internationales, en particulier alors qu'il existe un risque d'escalade. Les efforts internationaux déployés pour faire cesser les attaques du régime d'occupation contre la bande de Gaza et la Cisjordanie doivent se poursuivre par l'intermédiaire des organes des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme.
- Nous saluons l'action menée aux niveaux régional et international, notamment les mesures prises par l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue des États arabes et l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres actions collectives menées par les États, pour mettre fin aux attaques contre les Palestiniens et atténuer les souffrances des civils dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Il est essentiel de poursuivre la concertation et de donner suite aux initiatives destinées à garantir les droits du peuple palestinien, telles que la création d'un mécanisme international de soutien aux Palestiniens ou l'établissement d'un fonds international pour la reconstruction de Gaza. Il conviendra de veiller à cet effet à ce que les décisions concernant le mode de gouvernement futur de la Palestine soient fondées sur le droit à l'autodétermination et prises par des représentants dûment élus du peuple palestinien.
- Nous pensons que la situation en Palestine est l'occasion de donner corps aux grands discours en faveur des valeurs humaines fondamentales que sont les droits humains et la liberté. Ainsi, j'espère que les pays, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales poursuivront leurs réunions et leurs concertations en vue d'œuvrer concrètement à arrêter la guerre et à mettre fin aux souffrances, à servir la cause et à réaliser les droits du peuple palestinien. C'est l'avenir qui jugera de ce que nous faisons aujourd'hui, or en assumant nos responsabilités et en agissant pour mettre fin à l'occupation et aux crimes de guerre, nous nous plaçons du bon côté de l'histoire.
- Nous demandons une nouvelle fois au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Antonio Guterres, de condamner fermement les atrocités et les agissements illégaux du régime israélien, lequel viole quotidiennement le droit international. Nous demandons également au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires, conformément aux obligations légales que lui fait la Charte des Nations Unies, pour mettre fin immédiatement et sans condition à

l'agression, lever le blocus de Gaza et garantir le libre accès du peuple palestinien à l'aide humanitaire internationale.

Le Ministre iranien des affaires étrangères
(*Signé*) Hossein **Amir-Abdollahian**
